Rappel des délais d'INSCRIPTIONS, d'ANNULATIONS et de MODIFICATIONS

		Modifications et annulations	Je suis HORS DÉLAI		
ACTIVITÉ ↓	Inscriptions		Que faire ?		Comment serais-je facturé ?
Périscolaire				Inscriptions	SI INSCRIPTION HORS DÉLAI OU SI ENFANT PRÉSENT MAIS NON INSCRIT : pénalité de 1€ par créneau réservé. Noté "PÉNALITÉ RETARD INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE" sur votre facture.
lundi, mardi, jeudi, vendredi	possibles jusqu'à la veille, 14h	possibles jusqu'à la veille,	après 14h, la veille (hors week end et jours		
Les Landes Génusson: 6h45 - 8h45 St Aubin des Ormeaux: 7h00 - 8h45 St Martin des Tilleuls: 7h00 - 8h45	(hors week-end et jours fériés)	14h (hors week end et jours fériés)	fériés) contacter la structure	Annulations	SI ANNULATION PRÉVENUE MAIS HORS DÉLAI: facturation 1/2 heure (même si présentation d'un certificat médical).
Les Landes Génusson: 16h30 - 19h00 St Aubin des Ormeaux: 16h30 - 19h00 St Martin des Tilleuls: 16h30 - 19h00				Ann	<u>SI ANNULATION NON PRÉVENUE</u> : facturation TOTALE du créneau réservé.
Accueil échelonné et journée des mercredis			après le	Inscriptions	<u>SI INSCRIPTION HORS DÉLAI</u> : pénalité de 3 € par réservation. Noté "RETARD INSCRIPTION MERCREDI VACANCES" sur votre facture.
7h-12h 7h-13h 7h-19h 12h-19h 13h-19h	possibles jusqu'au vendredi précédent, 14h (hors week end et jours fériés)	possibles jusqu'au vendredi précédent, 14h (hors week end et jours fériés)	vendredi précédent, 14h (hors weekend et jours fériés) <u>contacter la</u> <u>structure</u>	Annulations	SI ANNULATION PRÉVENUE MAIS HORS DÉLAI: si la réservation initiale comprenait le repas: (créneaux 7h-13h ou 7h-19h ou 12h-19h): Facturation 1/2 joumée + repas. Noté "ABSENCE MERCREDI 4H" sur votre facture. si la réservation initiale ne comprenait pas le repas (créneaux 7h-12h ou 13h-19h): Facturation 1/2 joumée. Noté "ABSENCE MERCREDI 3H" sur votre facture. SAUF en cas de présentation d'un justificatif médical → facturation du repas seulement, s'il était réservé. SI ANNULATION NON PRÉVENUE:
					facturation TOTALE du créneau réservé. Noté "ABSENCE MERCREDIBH" sur votre facture.
Petites vacances 7h-12h 7h-13h 7h-19h 12h-19h 13h-19h	possible jusqu'à la date indiquée sur la plaquette des vacances, 23h59	impossibles, <u>inscriptions définitives</u>	contacter la structure	Inscriptions	SI INSCRIPTION HORS DÉLAI: pénalité de 3€ par réservation. Noté " RETARD INSCRIPTION MERCREDI VACANCES " sur votre facture.
				Annulations	SI ANNULATION, quelque soit le motif : Facturation totale du créneau réservé SAUF en cas de présentation d'un justificatif médical → facturation du repas seulement, s'il était réservé.